

# SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

RAPPORT D'ACTIVITE  
2015



Les trois associations départementales, ACAP, APM et UDAF répondent aux normes législatives en vigueur énoncées dans la loi du 5 mars 2007 pour apporter des réponses et une aide aux tuteurs familiaux du département.

Elles assurent ce service par une organisation, un encadrement et du personnel qui se définit comme suit :

- ✓ Des permanences physiques d'information
- ✓ Des permanences téléphoniques
- ✓ Des réunions publiques.
- ✓

### 1-Les Activités :

En 2015 nous avons continué à diversifier également nos modes d'interventions en direction des tuteurs familiaux à la fois par 4 réunions publiques dans 4 villes importantes du département St Briec, Loudéac, Guingamp, Dinan et des interventions en structures médico-sociales auprès des adhérents de l'UNAFAM, à l'EHPAD Petite Montagne de Guingamp et FAM les Fontaines à Bégard

Nous avons donc reçu 173 personnes lors de ces différentes réunions ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente et un retour au niveau des années précédentes (184 en 2013). Nous repérons, néanmoins, moins de demande à ce niveau sur certains secteurs. Les réunions publiques sont marquées par la participation d'un nombre important de tuteurs familiaux mais aussi une tendance importante de présence de professionnels ou d'élus. Nous retenons la bonne mobilisation des tuteurs familiaux lors des interventions en établissement sur certaines villes ou lorsque nous avons pu les prévenir individuellement.

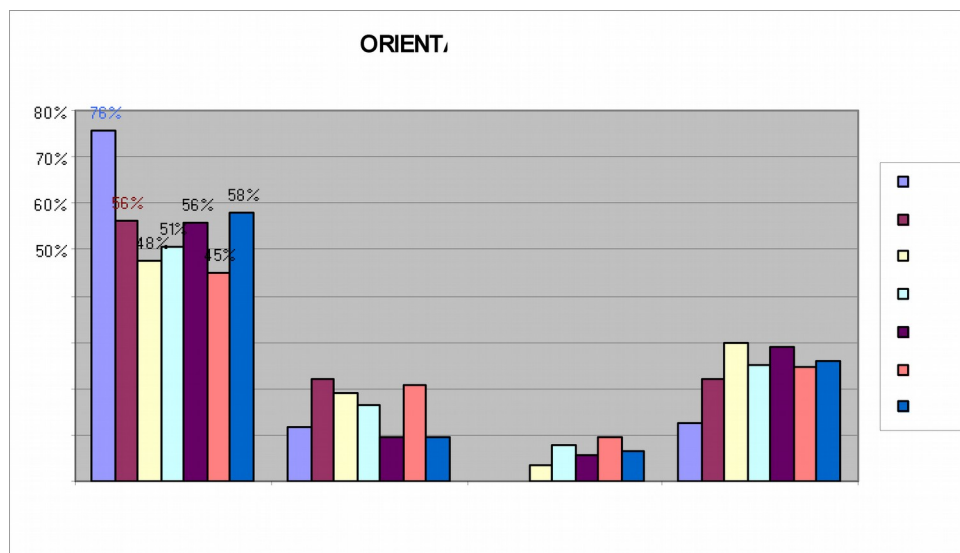
Lors de ces réunions, un livret de soutien et d'information des tuteurs familiaux est remis aux participants qui le souhaitent et les rempliront par la suite avec des documents actualisés. Ce livret est actif et évolutif en fonction des modifications législatives et des besoins du public concerné.

- Les thèmes abordés en 2015 :**
- qu'est-ce qu'une mesure de protection juridique ?
  - je suis désigné tuteur familial, quelles démarches à accomplir ?
  - je suis tuteur familial, quelles sont mes obligations ?
  - En fin de mesure, quelles démarches ?
  -

A la fin des réunions un questionnaire de satisfaction est remis aux participants/  
 Nous relevons une satisfaction globale sur les lieux et horaires des réunions (90%)  
 Sur le contenu des interventions (95%) et sur l'intervention des professionnels (99%)

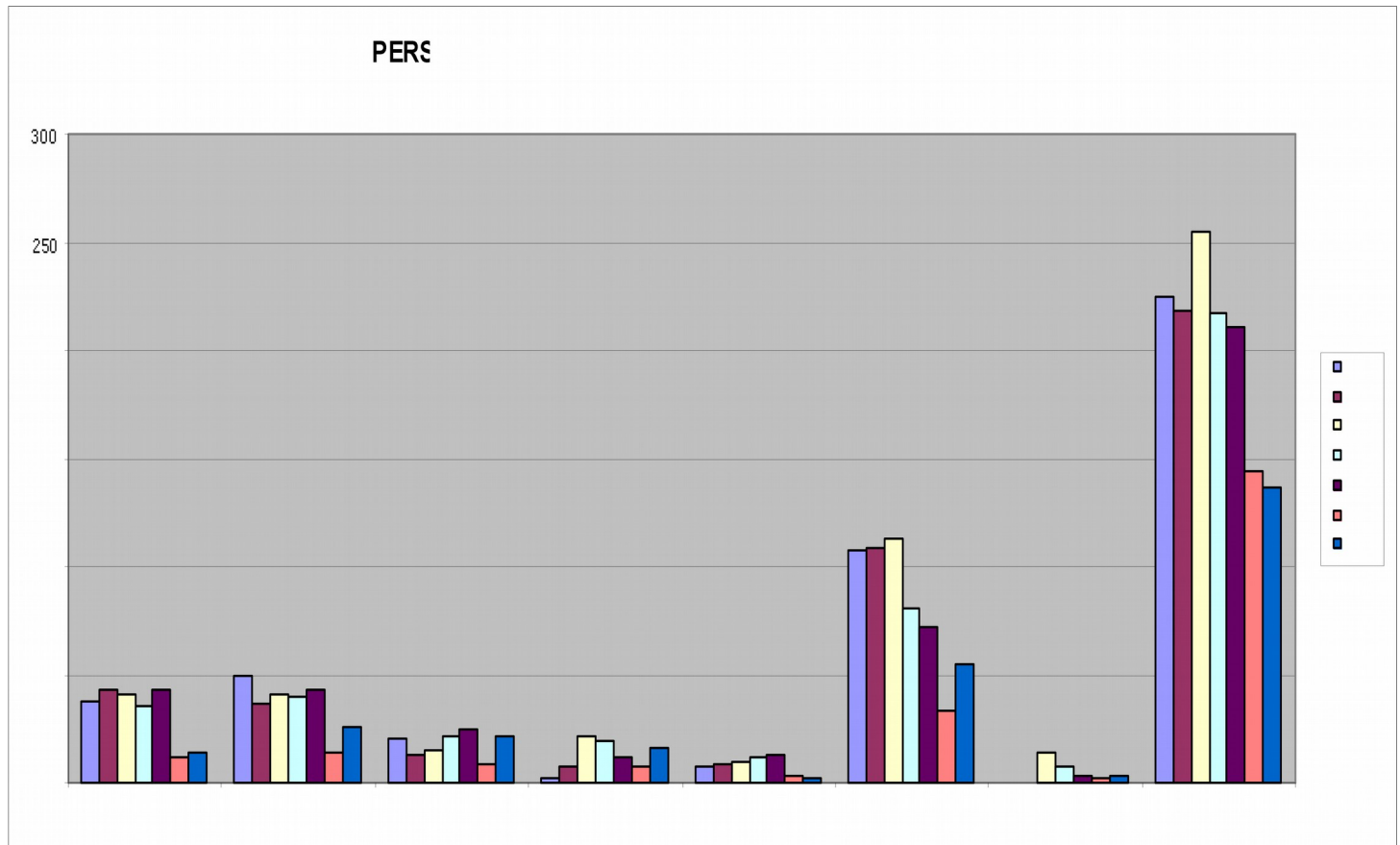
### 2- Les orientations du public vers nos permanences physiques

L'Agenda partagé mis en place en janvier 2012 permet de structurer les prises de RDV et fait office de Guichet unique, ce qui permet une prise de RDV immédiate quelle que soit l'association contactée.



Les 3 tribunaux du département restent majoritaires sur l'orientation du public.  
 Un travail de communication interne reste à développer auprès des Délégués. Les associations et établissements avec lesquels nous travaillons sont aussi un relais important dans la diffusion de l'information sur le dispositif.  
 La communication s'appuie aussi sur des affiches et plaquettes qui sont transmises aux différents centres d'intérêt du département MDD : Tribunaux, Clic, Mairies...

### Les permanences physiques :



Le fonctionnement s'organise selon un planning annuel établi entre les 3 associations.

Ces lieux de permanences sont indiqués sur les plaquettes/supports de communication.

L'accueil est ouvert au public sur ces plages et sur rendez-vous.

A Dinan et Lannion, une demi-journée par semaine à St Brieuc une demi-journée par semaine et le dernier samedi matin de chaque mois, Rostrenen, Paimpol Loudéac, Guingamp 2 demi-journée par mois.

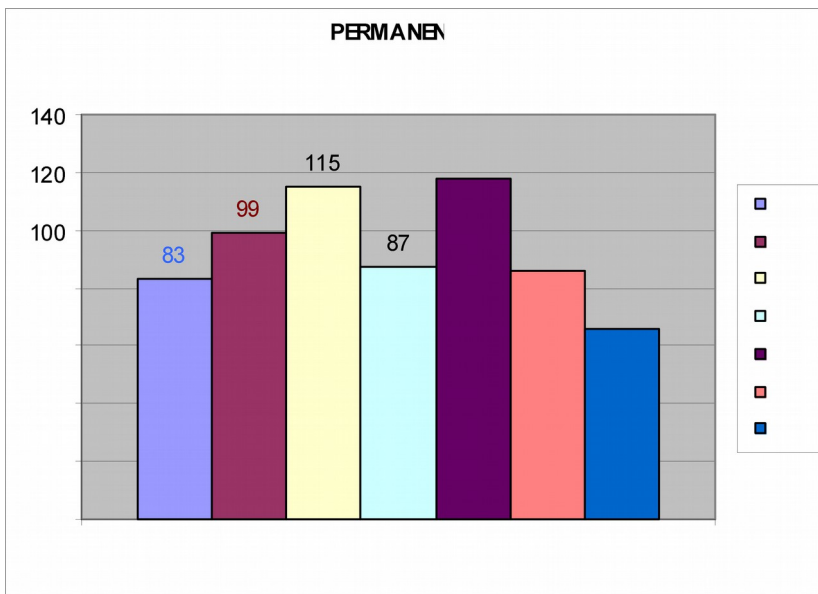
Nous observons une faible fréquentation sur certains sites, avec parfois pas de visites sur des trimestres, des rendez-vous non tenus et non excusés. Cette baisse peut s'expliquer par des réponses qui sont données sur d'autres moments et par d'autres moyens (internet). Nous pouvons aussi l'expliquer par la nécessité de remobiliser nos personnels d'accueils afin de rendre le dispositif encore plus accessible et opérationnel.

### Les permanences téléphoniques

Elles sont tenues à raison d'une demi-journée par semaine à tour de rôle.

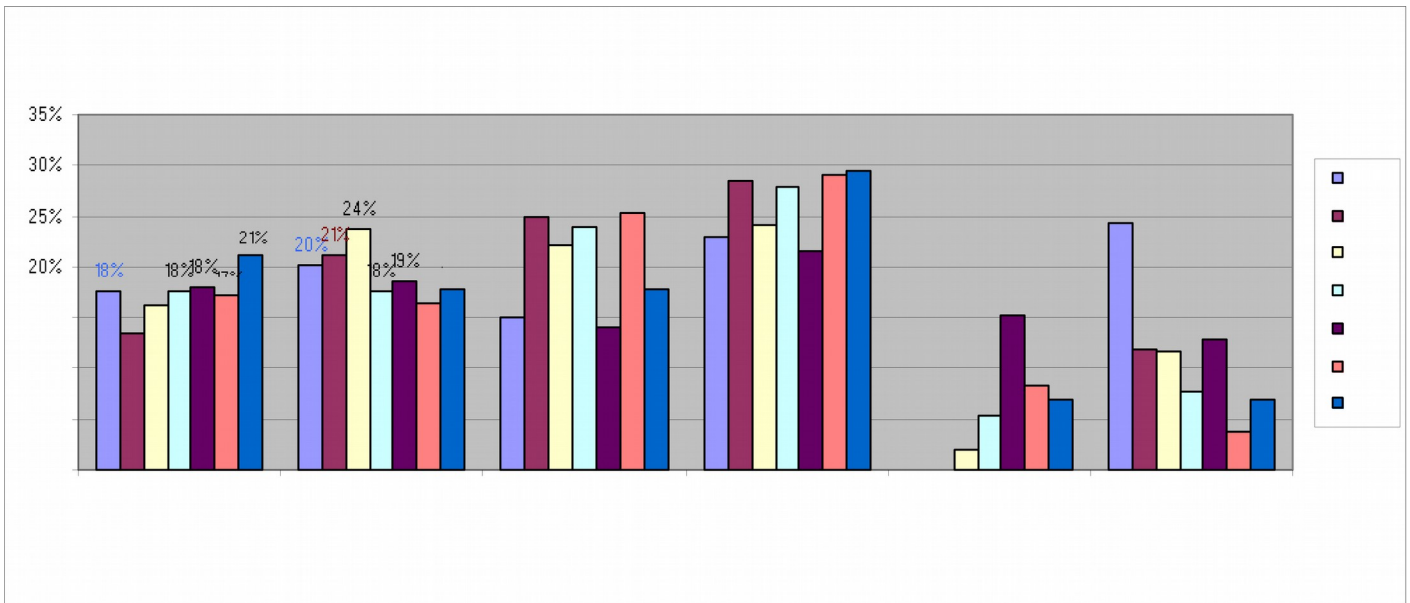
Nous constatons une baisse de fréquentation par rapport à l'année précédente.

Des réponses sont parfois apportées en dehors des heures de permanence.



### Les questions traitées lors de la consultation :

Les questions traitées concernent majoritairement celles liées aux démarches et obligations à l'ouverture et dans le suivi de la mesure et l'information sur les mesures de protection.



### LES REALISATIONS 2015

Quatre réunions publiques sur le département, St Brieuc, Guingamp, Dinan, Loudéac, auprès de l'UNAFAM et dans deux établissements du département le FAM les fontaines de Bégard et EHPAD de Guingamp.

### OBJECTIFS 2016

Intervention auprès de deux structures type EHPAD et d'un CLIC

4 réunions publiques à Lannion (19/05), Dinan (16/06) St Brieuc (22/09) Loudéac (3/11)

Actualiser le power point et intégrer de nouvelles thématiques le mandat de protection futur et l'habilitation familiale

Organiser une journée d'échange avec l'ADAGE 35 porteur du dispositif d'aide aux tuteurs familiaux dans le 35 afin d'enrichir nos pratiques et nos outils.

Communication auprès de la presse départementale des territoires et communes.